

Présentation des comptes de nos paroisses pour l'année 2024

Lyon, le 10 mai 2025

1. Ensemble paroissial de Mions, St Pierre de Chandieu, Toussieu

RECETTES	2023	2024	2024/2023
Quêtes dominicales	13 779	14 732	+6,9 %
Quêtes et casuels (funérailles, baptême, mariage)	37 306	45 298	+21,4%
Autres produits (catéchèse, dons, intérêts)	23 473	22 333	-4,9%
TOTAL RECETTES	74 558	82 363	+10,5%

DÉPENSES	2023	2024	2024/2023
Eau, électricité, gaz	18 280	14 337	-21,6%
Salaires, traitements, nettoyage locaux	12 470	11 746	-5,8%
Contribution diocésaine	28 116	10 532	-62,5%
Autres charges (achats, assurances, travaux...)	12 931	13 518	+4,5%
TOTAL DÉPENSES	71 797	50 133	-30,2%

Commentaire :

Avec un total des dépenses de 50 133 € et de recettes de 82 363 €, l'ensemble paroissial pour cette année 2024 est bénéficiaire de 32 230 €. Cette marge confortable permet d'assumer des dépenses significatives pour cette année 2025 : 2/3 du coût des nouveaux carnets de chants et la rénovation complète de la sonorisation de St Pierre de Chandieu.

2. Paroisse de Saint-Priest

RECETTES	2023	2024	2024/2023
Quêtes dominicales	35 985	38 203	+6,2%
Quêtes et casuels (funérailles, baptême, mariage)	47 909	43 964	-8,2%
Autres produits (catéchèse, dons, intérêts)	47 648	34 883	-26,8%
TOTAL RECETTES	131 542	117 050	-11%

DÉPENSES	2023	2024	2024/2023
Eau, électricité, gaz	13 781	18 528	+34,4%
Salaires, traitements, nettoyage locaux	12 228	12 534	+2,5%
Contribution diocésaine	30 168	18 288	-39,4%
Autres charges (achats, assurances, travaux...)	105 445	49 979	-52,6%
TOTAL DÉPENSES	161 622	99 329	-38,5%

Commentaire :

Avec un total des dépenses de 99 329 € et de recettes de 117 050 €, notre paroisse pour cette année 2024 est bénéficiaire de 17 721 €. Nous espérons pouvoir couvrir des dépenses importantes pour cette année 2025 : le remplacement d'une chaudière à ND de la Paix, 1/3 du coût des nouveaux carnets de chants et la restauration complète de la « salle technique » à la cure du Village.

Les conseils économiques de nos paroisses vous remercient vivement pour votre confiance et votre soutien.

P. Franck Gacogne et les Conseils Paroissiaux pour les Affaires Economiques (CPAE)

Quêtes, casuel, Denier...

Quelles différences et à quoi ça sert ?

Prenons d'abord conscience que l'Église catholique ne vit que de dons. Elle ne reçoit de subvention ni de l'Etat, ni du Vatican.



1. Quêtes :

C'est quoi : C'est votre participation ordinaire au cours d'une célébration. Le dimanche, elle peut se faire en espèces, par carte sans contact (à Saint-Priest) ou encore par prélèvement (la quête prélevée permet une déduction fiscale).

Pour quoi : La quête revient à la paroisse et participe aux frais généraux (énergies, entretien des bâtiments, communication, impôts, assurances etc...). Quelques quêtes dans l'année sont dites « impérées » et alors reversées partiellement ou totalement à un autre organisme d'Église.

2. Casuel :

C'est quoi : C'est l'offrande offerte par une famille à l'occasion de la préparation d'un sacrement (mariage, baptême, funérailles, communion...)

Pour quoi : Le casuel revient à la paroisse et participe au financement des coûts de formation des équipes, du matériel pédagogique et pastoral, le nécessaire pour les célébrations...

3. Offrande de messe :

C'est quoi : C'est un don qui accompagne une intention de messe que vous souhaitez faire dire pour une circonstance particulière ou un défunt. La messe n'a pas de prix, ce don est libre ! Le diocèse vous propose une offrande d'au moins 18 €.

Pour quoi : Reversées au diocèse, par une péréquation, ces offrandes complètent le traitement des prêtres.

4. Denier de l'Église :

C'est quoi : C'est un don annuel auquel sont invités à participer tous les catholiques. Il est reçu par le diocèse de Lyon. Il peut être versé par chèque, carte bancaire ou virement et permet une déduction fiscale.

Pour quoi : C'est l'unique moyen par lequel sont versés les traitements et les salaires des prêtres, des séminaristes et des laïcs salariés dans les paroisses ou les services diocésains. Cette année 2025 nous avons lancé une campagne personnalisée pour les paroisses du SEL.



LES PRÊTRES ET LES SALARIÉS EN EGLISE SONT-ILS NÉCESSAIRES ?

Pour rappel sur notre paroisse, il s'agit de Franck, Régis, Simone, Sylvie, Jacques, Jean-Luc, Malik, Yves L. et Yves M.

Si je pose cette question d'une manière si abrupte, c'est parce que leur rémunération par le diocèse de Lyon n'est aujourd'hui plus garantie dans l'avenir à cause d'un **très petit nombre de participants au Denier de l'Église** : les chiffres ci-dessous parlent d'eux-mêmes.

Si vous ne contribuez pas au Denier de l'Église, cela veut dire que vous répondez « NON » à la question. Mais alors pourquoi participez-vous à des temps (catéchèse, célébrations, sacrements...) où leur présence et leurs compétences sont requises ? Est-il normal que près de 800 familles de notre ensemble paroissial participent dans l'année à l'un de ces temps mais que seul 351 d'entre-elles se sentent concernées par la rémunération des prêtres et salariés ?

Si vous répondez « OUI » à la question posée, alors il est absolument nécessaire de contribuer à leur rémunération, même par une somme modeste : chacun évalue ce qu'il peut donner. Le plus important, n'est pas que peu de personnes donnent beaucoup, mais que **beaucoup de personnes donnent ce qu'ils peuvent.**

J'invite chacun à répondre en conscience à la question posée et à en tirer les conséquences. **Merci à tous.**

P. Franck Gacogne
et les conseils pour les affaires économiques

Année	Nombre de donateurs
2023	383
2024	351

-8,4%

Nous rappelons que la campagne du Denier de l'Église est le **SEUL** et **UNIQUE** moyen par lequel les salariés en Église sont rémunérés. Voici un site sécurisé pour le faire en ligne : donnons-lyon.catholique.fr/denier-de-leglise/

Vous pouvez aussi saisir un dépliant au fond de l'église et l'offrir à des proches (voisins, enfants, petits-enfants). Nous remercions chaleureusement les 351 donateurs de notre paroisse en 2024 en espérant toujours pouvoir compter sur votre soutien en 2025.

5. Legs :

C'est quoi : Il est possible de transmettre un bien ou un placement au diocèse de Lyon.

Pour quoi : Pour lui permettre de prévoir les grands travaux ou projets qui lui sont nécessaires